

N. B. L'Officier de l'Etat civil est invité à ne dresser aucun acte de Mariage sans avoir sous les yeux l'article 76 du Code civil, afin d'en se conformer rigoureusement aux dispositions qu'il contient.

N.º 2.

1.º Indiquer ici après l'énoncé de la profession, s'il est garçon ou veuf.

2.º Après les noms et prénoms, énoncer si la future épouse est fille ou veuve.

Du *dimanche* jour du mois de *septembre*  
 mil huit cent dix-neuf.

**ACTE DE MARIAGE** de *Honoré Bohere*  
 âgé de *vingt huit* ans, né  
 à *Quimper Guzman* département des *Côtes du nord*  
 le *dix huit* du mois de *Mars* l'an mil sept cent  
*quatre vingt un* profession de 1.º *Marius, veuf de*  
*Marguerite Brozhu*  
 demeurant à *Bréhat* département d' des *Côtes du nord*  
 fils *Maryon de feu Louisaint Legard & de*  
*défunt Pierre Galoppin*.

Et de 2.º *Marguerite épouse Bohere*, fille  
 âgée de *treize* ans, née à *Paimpol*  
 département des *Côtes du nord* le *vingt un* du mois  
 de *Decembre* l'an mil sept cent *quatre vingt cinq*  
 profession de *filandière* demeure à *Bréhat*  
 département d' des *Côtes du nord* fille majeure  
 de *Antoine Bohere* profession de *ouvrier*, parent  
 de *Conseiller*, & de *défunt* *Marguerite* parent  
 de *peu* demeurant à *Bréhat*.

Les Publications ordonnées par l'art. 73 de la Loi ont été faites  
 à *Bréhat* les *vingt quatre* & *treize* du *premier*  
*mil huit cent dix-neuf* sans opposition.

Remise a été faite à l'Officier de l'Etat civil :  
 1.º Des Actes constatant la Naissance des futurs Epoux ;  
 2.º Des *Actes des diés de la* *Mer* de  
*Contractants*.

*Le Officier*

Lecture a été donnée aux parties contractantes, par l'Officier  
 de l'Etat civil des pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI

## Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat  
 Période : 1817 - 1831

34

du titre V du Code civil, contenant l'énumération des droits et des devoirs respectifs des époux.

Les Contractans ont déclaré se prendre, SAVOIR :

*Honoré Le Guen* pour  
son épouse *Marie Bocher*  
et *Marie Bocher* pour son  
époux *Honoré Le Guen*

En présence de *Monsieur Nicolas*  
âgé de *vingt* ans, profession de *militaire retraité*  
demeurant  
à *Bréhat* département des *Côtes du nord*  
qui a déclaré être *ami du Contractant*  
De *Mathurin Garnier*  
âgé de *quarante cinq* ans, profession de *militaire retraité*  
demeurant  
à *Bréhat* département des *Côtes du nord*  
qui a déclaré être *ami de la Contractante*  
De *Gilles Bocher*  
âgé de *vingt* ans, profession de *Coureur*  
demeurant  
à *Bréhat* département des *Côtes du nord*  
qui a déclaré être *ami de la Contractante*  
Et de *Marie Parenton*  
âgé de *quarante* ans, profession de *tisserand*  
demeurant  
à *Bréhat* département des *Côtes du nord*  
qui a déclaré être *ami de la Contractante*

Après quoi, moi *Jean Marie Faustin*, adjoint au Maire du Maire  
Officier de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la Loi, que  
lesdits Epoux sont unis en Mariage. Et ont, après lecture donnée  
du présent à haute voix, signé avec moi. *Exempt, le Contractant*  
*de la Contractante, le père de la Contractante et le*  
*troisième témoin qui ont dit et savent Louis*  
*ys: m: marais Garnier M<sup>e</sup> parantion*  
*Cattin*

## Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat  
Période : 1817 - 1831